

## Marlène Cano 1955-1994

Louis Perret

Volume 25, numéro 3, septembre 1994

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1056291ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1056291ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Perret, L. (1994). Marlène Cano 1955-1994. *Revue générale de droit*, 25(3), 373-375. <https://doi.org/10.7202/1056291ar>

## IN MEMORIAM

### **Marlène Cano 1955-1994**

Marlène Cano, professeure depuis 1987 à la Section de droit civil de la Faculté de droit est décédée, le 6 septembre 1994, à l'âge de 38 ans. Notaire de formation, elle détenait une licence en droit de l'Université Laval et une maîtrise en droit de l'Université Queen.

Un service commémoratif universitaire a eu lieu à la Chapelle de l'Université d'Ottawa, le samedi 10 septembre 1994, à 11h00.

#### **SERVICE COMMÉMORATIF UNIVERSITAIRE**

Un service commémoratif empreint de simplicité et de recueillement a été présidé par le révérend père Le Marier, o.m.i., membre du Bureau des Gouverneurs de l'Université d'Ottawa. Le souvenir de Marlène Cano a été évoqué par madame Caroline Andrew, directrice du Département de science politique de l'Université d'Ottawa, avec qui elle œuvra à la création au sein de l'Université d'un « espace pour le développement et l'approfondissement de la réflexion féministe ». Sa carrière a été rappelée par M<sup>e</sup> Louis Perret, doyen de la Faculté de droit, Section de droit civil, dans les termes rapportés ci-après.

Dans l'assistance l'on notait la présence de monsieur Marcel Hamelin, recteur et vice-chancelier de l'Université d'Ottawa; de madame Susan Mann, présidente de l'Université York; de l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge à la Cour suprême du Canada; des vice-recteurs, secrétaire et doyens de l'Université d'Ottawa, notamment de madame Sanda Rodgers, doyenne à la Section de common law accompagnée de plusieurs collègues. Étaient également présents : le corps professoral de la Section de droit civil, des membres des facultés des Arts, des Sciences de la santé, d'Éducation, des Sciences sociales; de l'École des études supérieures et de la recherche; de nombreuses collègues et amies en provenance de diverses universités du Québec et de l'Ontario; le représentant de la Chambre des notaires; le personnel de soutien de la Faculté de droit et d'autres services de l'Université, de nombreux étudiants et étudiantes ainsi que des anciens et anciennes élèves.

---

## Marlène Cano 1955-1994

Éloge prononcé par  
**M<sup>e</sup> LOUIS PERRET**  
Doyen de la Faculté de droit,  
Section de droit civil,  
Université d'Ottawa

C'est au nom de la Faculté de droit que j'exprime mes plus sincères condoléances aux membres de la famille de Marlène et que j'évoquerai ici son souvenir : ce qu'elle a fait, ce qu'elle a été.

C'est en pleine jeunesse que la maladie est venue arracher à la vie notre jeune collègue et amie. Elle qui était une battante, une engagée, une impliquée dans la défense de ses idées les plus chères : la justice et l'équité. Idées toujours défendues avec conviction, détermination, calme et sérénité. Marlène, c'était la force tranquille!

La mort est ainsi venue arrêter prématurément une carrière prometteuse, mise au service de la défense des droits de la femme et de l'enfant.

Entrée à la faculté en 1987, elle y occupera, 4 ans plus tard, le poste de vice-doyenne — fonction qu'elle exerçait encore peu de temps avant son premier congé-maladie.

Elle était notaire de formation, mais tout de suite elle s'est orientée vers la branche non affairiste de la profession, pour s'engager résolument dans le domaine non contentieux.

Son enseignement, sa recherche et ses publications ont été consacrés aux relations familiales, en particulier aux relations conjugales, à la protection des droits de la femme et des enfants. Dans ce cadre, elle a également été très active dans la recherche et la promotion de modes alternatifs de règlement des conflits familiaux par la conciliation, la médiation et l'arbitrage, de préférence à l'approche contentieuse traditionnelle.

Sa recherche de la justice et de l'équité, l'ont rapidement conduite à dépasser les limites du droit, pour aller chercher les causes et les remèdes aux injustices et aux iniquités dans la sociologie, l'économie et la criminologie. C'est ainsi qu'elle a œuvré dans plusieurs programmes pluridisciplinaires, en particulier dans le « Programme en Étude des femmes » de l'Université d'Ottawa. La présence, ici, de nombreuses de ses collègues d'autres disciplines est là pour nous rappeler cette dimension, et nous faire mesurer le vide qu'elle laissera. Elle était professeure de l'Université d'Ottawa, en plus d'être professeure à la Section de droit civil.

Afin d'être complète dans son approche juridique, Marlène a également dépassé sa formation juridique civiliste de base, pour faire des études en common law et en droit comparé. Sa maîtrise à l'Université Queen's, lui a ainsi permis d'atteindre une dimension nationale canadienne. Elle était bilingue et biculturelle, à l'image de son Université.

Elle entretenait ainsi des relations très étroites avec ses collègues de common law, notamment avec celles de la Section de common law de l'Université d'Ottawa. Elle sont d'ailleurs nombreuses à être ici pour lui témoigner leur tristesse et leur attachement. Nous avons également reçu des messages de sympathie

de partout au Canada. Ce fait est rare pour une aussi jeune collègue, Marlène n'avait que 38 ans.

Marlène avait aussi atteint une certaine *dimension internationale* : celle des Amériques. Elle a en effet fondé un comité des « droits de la femme » au sein de la très conventionnelle Fédération interaméricaine des avocats. Elle a également participé à des cours de droit comparé en Argentine, au Chili et en Uruguay. Elle avait en effet quelques connaissances de l'espagnol.

\* \* \* \*

Ainsi, la trop brève carrière de Marlène a été bien remplie, entièrement consacrée à la défense de la justice et de l'équité, appliquée à la femme, à l'enfant et aux relations familiales.

Elle n'a jamais hésité à défendre ses idées et à engager des luttes contre l'ordre établi et les stéréotypes. Avec courage et détermination, elle n'hésitait pas à prendre des risques et à s'engager.

Elle était de la race des pionnières et des militantes de la libération de la femme.

Profondément attachée à l'Université d'Ottawa et à sa Faculté de droit, elle participa, bien que se sachant condamnée, à la réunion *extra muros* de l'Assemblée du Corps professoral de la Section de droit civil en avril dernier.

Toujours gardant pour soi la gravité de sa maladie, elle participa à des célébrations d'anniversaires de ses collègues en juin dernier... et elle continua à enseigner jusqu'en juillet à Halifax, dans le cadre du cours de droit comparé organisé par le gouvernement fédéral.

À son retour, je l'ai revue devant la Faculté... Je la revois encore sur sa bicyclette, les traits tirés, mais gracieuse et souriante allant retrouver sa fille Marie-Noëlle, par un bel après-midi de la fin juillet, après une journée de travail.

Adieu Marlène, tu demeureras à tout jamais dans la mémoire de tes collègues de droit civil et de common law, de l'Université d'Ottawa et d'ailleurs.

Ottawa, le 10 septembre 1994.

Louis PERRET  
doyen